Docusign Envelope ID: 6AB83781-4F8C-8D47-8203-A413FB038F9F

Signé par :
Alain Cazettes de Saint Léger
F6DE5C6DA9F1403...

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société à responsabilité limitée au capital de 8 512 euros
Siège Social : 158 AVENUE DE SUFFREN, 75015 PARIS
330 906 298 R.C.S PARIS

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

Le 29 juin 2026 à 15 heures

Les associés de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, société à responsabilité limitée au capital de 8 512 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, au siège social, 158 AVENUE DE SUFFREN, 75015 PARIS, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par SCI TIMUN, associé de la Société, représentée par Monsieur Alain Cazettes de Saint-Léger son représentant légal.

Répartition de l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société :

SCI TIMUN, représentée par Monsieur Alain Cazettes de Saint-Léger son représentant légal	286 parts sociales (Numérotation : 275 à 560)
CAL, représentée par Monsieur Alain Cazettes de Saint Léger son représentant légal	274 parts sociales (Numérotation : de 1 à 274)
Total	**560 parts détenues**

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, présent ou représenté, entré en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 560 parts sociales sur les 560 parts sociales composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Gérant Monsieur Alain Cazettes de Saint Léger est présent, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.
La société CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les justificatifs de convocation du Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce établi par le Commissaire aux comptes ;
- Le rapport de gestion de la Société établi par la Gérance ;
- Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: 6AB83781-4F8C-8D47-8203-A413FB038F9F

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[…]

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Nomination d'un gérant

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Pouvoirs en vue des formalités

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION : NOMINATION D'UN GERANT

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport de la gérance,

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer un gérant pour assister la gérance actuelle dans la direction de la société,

DÉCIDE :

DE NOMMER en qualité de gérant de la société, à compter de ce jour, Monsieur CAZETTES DE SAINT LEGER Timothée, Jean, Henri, Joseph, né(e) le 12 avril 1976 à Paris 15e arrondissement, de nationalité Française, demeurant 98 Rue de Varenne 75007 Paris, pour une durée indéterminée.

Monsieur CAZETTES DE SAINT LEGER Timothée, Jean, Henri, Joseph exercera ses fonctions avec les autres co-gérants de la Société , et ce conformément aux dispositions statutaires relatives à la Gérance .

DE DONNER tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société LEGASCOPE, 36 boulevard de la Bastille, 75012 Paris, dont le formaliste est Madame Laetitia INGUI, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce / Tribunal des Activités Economiques de PARIS les formalités à réaliser en exécution des résolutions votées lors de l'assemblée générale en date du 29 juin 2026 et auprès de l'INPI, les complétions et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 6AB83781-4F8C-8D47-8203-A413FB038F9F

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée par les votants.

Copie certifiée conforme à l’original

La Gérance